



PRIX CampusÁFRICA - 2018

DE LA RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre des objectifs du programme international CampusÁFRICA, et dans le but de stimuler le leadership scientifico-technique des jeunes générations africaines, la Fondation Canarienne pour le Suivi des Maladies Tropicales (FUNCCET) a instauré les Prix **CampusÁFRICA** de recherche scientifique et technique pour le développement durable, conformément aux normes suivantes:

1. Les prix ont pour vocation de valoriser et d'appuyer les idées novatrices ayant un impact réel sur le développement durable et portant sur l'un des objectifs mentionnés dans l'Agenda 2030 (santé, éducation, égalité, paix, habitabilité, agriculture, eau, énergie, écosystème, climat, etc.).
2. Les personnes (chercheurs principaux) appelées à candidater, devront remplir les conditions suivantes :
 - 2.1. Être âgé de 35 ans au plus au moment de présenter sa candidature ;
 - 2.2. Avoir la nationalité d'un pays africain et y résider de façon permanente ;
 - 2.3. Avoir un lien professionnel avec une université ou un centre de recherche africains et avoir réalisé ses travaux de recherche au sein de l'organisme africain auquel on est rattaché ;
 - 2.4. Être crédité d'une bonne connaissance de la langue anglaise ;
3. Les travaux présentés devront remplir les conditions ci-après :
 - 3.1. Être rédigés dans l'une des langues suivantes : anglais, français, portugais ou espagnol ;
 - 3.2. Ne pas disposer de financement avant leur présentation;
 - 3.3. Ne pas avoir fait l'objet de publication dans aucun support de diffusion scientifique avant leur présentation.
4. Les travaux présentés pour les Prix CampusÁfrica devront inclure les documents suivants:

- 4.1. CV du chercheur principal du projet et des autres membres de l'équipe (s'il y a lieu), en plus des informations de contact suivantes: téléphone, adresse électronique, adresse professionnelle et adresse postale.
 - 4.2. Mémoire explicatif du projet.
 - 4.3. Copie du passeport ou du document légal d'identité et la documentation accréditant l'affiliation professionnelle effective du candidat à une institution africaine (conditions requises pour le chapitre 2).
 - 4.4. Déclaration responsable en conformité avec les conditions exposées dans le chapitre 3.
- 5. Le mémoire du projet devra inclure les points suivants:**
- 5.1. Description du projet
 - 5.2. Objectifs
 - 5.3. Aspects novateurs et intérêt du projet
 - 5.4. Impact et contribution au développement du pays
 - 5.5. Plan/phases de développement du projet
 - 5.6. Plan de dépenses.
- 6. Les dossiers présentés seront examinés par un jury composé des membres nommés par la FUNC CET et seront évalués conformément aux critères de nouveauté, de viabilité, d'applicabilité et de distribution géographique.**
- 7. Deux prix dotés de 3000 euros chacun sont mis en compétition. En plus de cette somme, les lauréats recevront une bourse de participation à CampusÁfrica. Chaque bourse couvrira les dépenses du voyage, l'hébergement et la manutention.**
- 8. Les projets primés devront faire l'objet d'une présentation par leur(s) auteur(s) dans la session destinée à cet effet dans le cadre du programme de CampusÁfrica-2018.**
- 9. La date limite pour la soumission des candidatures est fixée au **12 avril 2018**.**
- 10. Pour formaliser leurs candidatures et pour toute autre consultation, les intéressés devront solliciter le document correspondant par courriel à l'une des adresses suivantes: fundacion@funcctet.org / evacm@funcctet.org .**
- 11. La participation à cet appel à candidature suppose l'acceptation des dispositions y relatives. Le jury pourra prendre les décisions idoines ou introduire les modifications opportunes concernant les aspects non prévus dans le règlement. Les décisions du jury ne sont susceptibles d'aucun recours.**